



Cgt-FO France Travail

ACCORD « SALARIÉS EXPÉRIMENTÉS »

Les agents publics... toujours « expérimentés » mais pas trop gâtés !

Flash Info

Négociation

Dans le cadre de la négociation de l'accord désormais appelé « salariés expérimentés » (anciennement « accord seniors » — on change le nom, pas les problèmes), **FO** est intervenue pour défendre, une fois encore, les agents publics de France Travail.

DÉPART ANTICIPÉ D'UNE HEURE (PA60) : LES AGENTS PUBLICS EXCLUS

FO a demandé l'élargissement de la mesure de départ anticipé d'une heure (PA60) aux agents publics. Pour l'instant, cet avantage reste réservé aux salariés de droit privé — *comme si le temps pesait différemment selon le contrat...*

Nous continuerons à revendiquer haut et fort que cette mesure bénéficie aux agents publics !

LA DOUBLE PEINE DES AGENTS PUBLICS SÉNIORS

Non seulement ils ne bénéficient pas de cette heure de départ, mais beaucoup doivent compenser l'usure professionnelle en passant au temps partiel, avec perte de rémunération.

Résultat :

on travaille moins longtemps, on gagne moins, mais on reste tout de même « expérimenté » !

PAS DE BILAN DE SANTÉ ANNUEL POUR LES AGENTS PUBLICS

Les agents publics n'ont même pas droit au bilan de santé annuel, contrairement aux autres personnels. Autrement dit : travailler moins pour gagner moins... **le progrès social à rebours !**

LA RÉPONSE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction générale a expliqué qu'accorder cette mesure serait « **une remise en cause du statut public** ». Rien que ça... Elle promet une « analyse juridique » censée objectiver cette fin de non-recevoir (oui, quand on ne veut pas dire non, on analyse et on tourne en rond !).

Selon la DG, accorder une heure de travail en moins sans baisse de salaire reviendrait à une augmentation salariale déguisée, ce qui ne relèverait pas de ses prérogatives. **FO** a donc demandé si ces fameuses prérogatives étaient clairement établies : **réponse — non**, mais la DG a saisi les tutelles pour en obtenir davantage.

Bref, on n'avance pas, mais on encadre le moins, la quantité négligeable !

L'ENGAGEMENT DE FO

FO continuera de défendre avec détermination **l'égalité de traitement entre agents publics et salariés de droit privé**, notamment en matière de conditions de travail, de santé et de reconnaissance de l'expérience professionnelle.

Après tout, l'expérience, ça devrait servir à améliorer les choses... pas seulement à faire patienter éternellement les agents publics !

syndicat.cgt-fo@francetravail.fr



Rejoignez-nous !

Paris le 9 mars 2026